

EXTRAIT
du Registre des Arrêtés du Maire

Nous, Maire de la Ville de Digne-les-Bains,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Alpes de Haute-Provence
Direction
des Ressources Humaines
PA/TL

N° 292-25

Objet :

TABLEAU AVANCEMENT 2025

**Assistant de conservation du
patrimoine principal de 2eme classe**

VU, le code général de la Fonction Publique,

VU, le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011
modifié portant statut particulier du cadre d'emplois
des assistants territoriaux de conservation du
patrimoine,

VU, la délibération n° 9 du 18 juin 2019 relative à la
détermination des « ratios-promouvables »,

VU, les lignes directrices de gestion de la ville de Digne-les-
Bains,

ARRÊTONS

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'assistant de conservation du
patrimoine principal de 2eme classe au titre de l'année 2025 est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du :
1 HONORE LAURIE	Assist Conservation patrimoine	01/09/2025

Article 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'une action contentieuse dans les deux mois suivant sa
date de publication ou de notification :

- Recours gracieux auprès de Mme le Maire de la commune de Digne-les-Bains,
En cas de notification de rejet du recours gracieux ou à l'issue du silence gardé
pendant deux mois par la commune saisie du recours gracieux, un nouveau délai de
2 mois est ouvert pour introduire un recours contentieux devant le tribunal
administratif de Marseille, 31 rue Jean-François LECA 13235 MARSEILLE Cédex
2.

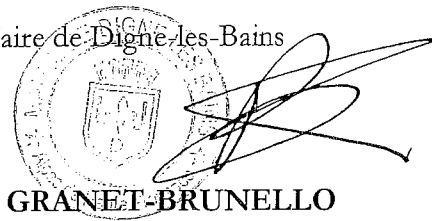
- Recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean-
François LECA, 13235 MARSEILLE Cédex 2,
Le tribunal Administratif de Marseille peut être saisi de manière dématérialisée, par
le biais de l'application informatique « Télérécourse citoyen » accessible depuis le site
internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis à :

Monsieur le comptable de la collectivité,

Monsieur le Président du Centre de Gestion des Alpes de Haute Provence qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n°84-53 susvisée.

Le Maire de Digne-les-Bains

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Digne-les-Bains. The stamp contains the text "SIGA" at the top and "Digne-les-Bains" at the bottom. In the center is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink.

Patricia GRANET-BRUNELLO